

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Mars 2017



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2017 :

(En milliers de dinars)

	Au 31/03/2017	Au 31/03/2016	Evolution Mars 17- Mars 16	Au 31/12/2016
1- Produits d'exploitation bancaire	95 658	91 213	4 445	386 512
*Intérêts	61 313	57 985	3 328	240 011
*Commissions en produits	13 855	12 814	1 041	54 618
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	20 490	20 414	76	91 883
2- Charges d'exploitation bancaire	42 663	40 819	1 844	169 497
*Intérêts encourus	40 650	38 779	1 871	160 116
*Commissions encourues	2 013	2 040	-27	9 381
3- Produit Net Bancaire	52 995	50 394	2 601	217 015
4- Autres produits d'exploitation	26	26	0	108
5- Charges opératoires, dont :	30 023	27 201	2 822	119 554
*Frais de personnel	18 858	16 735	2 123	72 229
*Charges générales d'exploitation	8 283	7 578	705	35 556
6- Structure du portefeuille au Bilan :	1 350 950	1 466 778	-115 828	1 302 079
*Portefeuille-titres commercial	658 255	989 897	-331 642	616 776
*Portefeuille-titres d'investissement	692 695	476 881	215 814	685 303
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés	3 668 977	3 447 023	221 954	3 658 005
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :	3 942 076	3 719 898	222 178	4 082 786
*Dépôts à vue	1 216 837	1 204 042	12 795	1 372 768
*Dépôts d'épargne	892 667	788 668	103 999	890 793
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan	153 566	144 426	9 140	149 186
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)	588 011	558 688	29 323	564 030

(*) Avant répartition du résultat

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2017

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 31/03/2017, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte ;

- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;

- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2017

Au terme du **premier trimestre 2017**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **3.669MD** à **fin mars 2017** contre **3.447MD** au **31/03/2016**, soit une augmentation de **6,44%**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **3.942,1 MD** au **31-03-2017** contre **3.719,9 MD** à **fin mars 2016** soit une hausse de **5,97 %**, due essentiellement à une bonne progression des comptes Epargne, de **13,19%** pour s'établir à **892,7 MD** au **31 mars 2017** contre **788,7 MD** à la même date de l'année dernière.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **658,3 MD** à **fin mars 2017** contre **989,9 MD** au **31/03/2016**, soit une baisse de **331,6MD**.
- ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **476,9 MD** au **31 mars 2016** à **692,7 MD** au **31 mars 2017**, soit une augmentation de **215,8MD**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **4,93%** pour atteindre **95,7MD** au **31/03/2017** contre **91,2MD** au **31/03/2016**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **42,7 MD** au **31 mars 2017** contre **40,8 MD** au **31 mars 2016** soit une hausse de **1,9 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2017** s'est inscrit à **53 MD** contre **50,4 MD** pour la même période **2016**, soit une évolution de **5,16%**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **30 MD** à **fin mars 2017** contre **27,2MD** à **fin mars 2016** soit une augmentation de **10,29%**.